

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

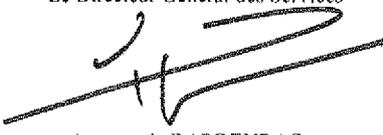
OBJET

**Cession d'un ensemble  
immobilier sis 10, rue  
Stéphane Mony au  
Conseil Général des  
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 novembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 19 novembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER  
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

\*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

\*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

**N° DE DOSSIER** : 10 F 04

**OBJET** : CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 10 RUE STÉPHANE MONY AU  
CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par un courrier en date du 20 octobre 2010, la Trésorerie Générale des Yvelines a fait part à la Ville de sa décision d'aliéner l'ensemble immobilier sis 10 rue Stéphane Mony. Il s'agit des anciens locaux de la Trésorerie Principale, dont l'équipe a été transférée en avril dernier au sein des locaux du Centre des finances publiques, 22 boulevard de la Paix.

Cet ensemble immobilier, cadastré AB 124, se situe en copropriété et se compose comme suit :

Nature	Etage	Lot	Quote-part des parties communes	Surface utile ou habitable
Appartement	4 <sup>ème</sup>	Lots n° 14 et 18	180/10 000 <sup>ème</sup> et 649/10 000 <sup>ème</sup>	111,8 m <sup>2</sup>
Bureaux	Rdc et 1 <sup>er</sup>	Lots n° 2 et 3	1 478/10 000 <sup>ème</sup> et 2 089/ 10 000 <sup>ème</sup>	453,5 m <sup>2</sup>
Caves	Sous-sol	Lots n° 19 et 33	9/10 000 <sup>ème</sup> et 12/10 000 <sup>ème</sup>	
Parking	Sous-sol	Lot n° 34	42/10 000 <sup>ème</sup>	
Local d'archives	Sous-sol	Lot n° 49	183/ 10 000 <sup>ème</sup>	

Le Conseil Général des Yvelines a exprimé le souhait de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier pour y implanter une partie des services départementaux du Territoire d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye, qui ne dispose plus de suffisamment d'espace rue Armagis.

Monsieur le Maire a donc exercé le droit de priorité au nom de la Ville sur cet ensemble immobilier, pour la réalisation de ce projet d'intérêt général.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession des lots 2, 3, 14, 18, 19, 33, 34 et 49 situés sur la parcelle cadastrée AB 124 d'une surface totale de 565,3 m<sup>2</sup> habitables au profit du Conseil Général des Yvelines pour l'extension des services départementaux du Territoire d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye moyennant le prix de 1 000 000 €, correspondant au prix négocié avec la Trésorerie Générale des Yvelines, auquel il convient d'ajouter les droits de mutation et les frais de notaires qui sont mis dans leur ensemble à la charge du Conseil Général des Yvelines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- APPROUVE la cession des lots 2, 3, 14, 18, 19, 33, 34 et 49 situés sur la parcelle cadastrée AB 124 d'une surface totale de 565,3 m<sup>2</sup> habitables au profit du Conseil Général des Yvelines pour l'extension des services départementaux du Territoire d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye moyennant le prix de 1 000 000 €, correspondant au prix négocié avec la Trésorerie Générale des Yvelines, auquel il convient d'ajouter les droits de mutation et les frais de notaires qui sont mis dans leur ensemble à la charge du Conseil Général des Yvelines,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Mauriee SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines